



Changements aux règlements de l'AAC

En vigueur le 2 avril 2007

Page 1-2 : À l'exception des reprises de parcours approuvées, un chien ne doit jamais exécuter le même parcours deux fois.

Page 2-1 : **2.1 - Demande pour tenir des concours homologués par l'AAC**

Un club ou un groupe d'agilité désirant tenir un concours d'agilité homologué par l'AAC doit être membre de l'AAC et doit présenter une demande d'approbation par écrit. Un club ou un groupe qui n'a jamais été l'hôte d'un concours d'agilité homologué par l'AAC doit présenter sa demande au moins quatre mois avant la date prévue pour le concours. Un club ou un groupe qui a déjà été l'hôte d'un concours peut présenter sa demande et réserver une date sans préciser l'information sur les juges et les épreuves jusqu'à un an avant la date prévue pour le concours. Cette demande doit être approuvée au moins trois mois avant la date du concours, moment auquel toute l'information exigée doit avoir été fournie. Lorsqu'une épreuve est offerte à un concours homologué par l'AAC, elle doit l'être dans toutes les catégories, soit Régulier, Spécial et Vétéran.

Page 2-2 : **Note :** *Les clubs qui possèdent un pneu à points de rupture doivent informer les juges et les compétiteurs qu'un pneu à points de rupture sera utilisé. Les clubs qui possèdent un système de chronométrage électronique doivent informer les juges et les compétiteurs qu'un tel système sera utilisé.*

Page 2-8 : Les chiens de moins de deux ans, qui doivent par conséquent être mesurés aux fins de la compétition, peuvent concourir au concours en question dans tout niveau de performance/hauteur de saut applicable à la hauteur mesurée.

Page 2-8 : Les chiens peuvent passer à toute hauteur de saut ou tout niveau de performance applicable à la hauteur déterminée lorsqu'ils ont été officiellement remesurés.

Page 2-8 : **2.5 - Terrain et tracé du parcours**

L'enceinte où se déroule les épreuves doit être un rectangle ou un carré ayant une superficie de 9 000 pi² (835 m²) au minimum et aucun des côtés ne doit avoir moins de 70 pi (21 m).

Page 2-10 : **Répétition d'obstacle** – Si un conducteur demande au chien de répéter un obstacle déjà exécuté sans que le tracé du parcours l'exige (tel qu'il est défini pour chaque obstacle à la Section 5, Normes d'exécution des obstacles) dans une épreuve autre que l'enjeu et le snooker, le juge cessera de juger et avertira le chronométrateur de siffler lorsque le temps de parcours standard (TPS) est écoulé. Le conducteur et le chien doivent quitter l'enceinte au coup de sifflet et la feuille de pointage portera la mention Éliminé.

Page 2-12 : **Chien passant sous un obstacle** - Un chien qui ne suit pas normalement le tracé du parcours et qui marche sur la manche (tissu) du tunnel souple, qui passe sous un obstacle avec zones de contact, passe sous la table ou le pneu se verra imputer cinq fautes chaque fois qu'il commet une telle faute. Il ne s'agit pas d'une erreur de parcours. Voir Erreur de parcours ci-dessous dans le cas d'un chien qui saute par-dessus une partie d'un obstacle dans une situation semblable.

Page 2-14 : **Refus** - Lorsqu'un chien arrête son mouvement vers l'avant devant un obstacle (tel que décrit ci-dessous) ou passe sous la barre d'un saut, sous le pneu, **(ajouter : sous la table)** passe entre le pneu et son cadre ou dépasse le plan avant d'un obstacle et **doit être ramené en reculant ou en décrivant un cercle afin de tenter de négocier l'obstacle de nouveau**, il a fait un refus. Un refus signifie qu'il y a mouvement vers l'arrière des pattes arrière du chien par rapport au tracé du parcours. Cela signifie qu'un chien qui tourne sur lui-même directement devant un obstacle fait un refus. Dans toutes les épreuves, on considère que le plan avant de l'obstacle a été dépassé lorsque le nez du chien l'a dépassé. Dans les épreuves d'agilité standard, de sauteur et de relais en équipe Novice, le juge doit signaler tous les refus sauf sur les obstacles à zones de contact, le slalom et la table. Cinq fautes sont imputées au chien pour chaque refus. Dans les épreuves Intermédiaire et Expert, cinq fautes sont imputées pour un refus et trois refus entraînent l'élimination. Les hésitations (sans mouvement vers l'arrière des pattes arrière du chien) ne doivent jamais être considérées comme un refus. Un chien qui dépasse le plan avant d'un obstacle avec zones de contact mais qui réussit malgré tout à monter sur l'obstacle sans mouvement vers l'arrière et qui l'exécute ne doit pas être pénalisé d'un refus.

Page 2-14 : Dans les épreuves de Steeplechase, de sauteur, de relais en équipe et d'agilité standard, la ligne d'arrivée devient opérationnelle après l'exécution de l'avant-dernier obstacle du parcours.

Page 2-15 : **Intempéries, bris d'obstacle** - Si le vent fait tomber une barre ou un obstacle et que le chien est sans faute jusque là, le juge peut accorder un parcours qualificatif à condition que le chien exécute l'obstacle dans la mesure du possible.

Page 2-15 : **Hauteur incorrecte** - À la discrétion du juge, un conducteur peut se voir offrir de refaire le parcours si un obstacle est à une hauteur incorrecte et que, dans l'opinion du juge, cette hauteur incorrecte nuit à la performance du chien. Si le conducteur choisit de refaire le parcours, seul le deuxième pointage et le deuxième temps seront consignés et utilisés pour déterminer le classement.

Page 2-15 : **2.8 – Systèmes de chronométrage électronique**

Directives de jugement avec chronomètre électronique

(Tout ce chapitre est nouveau)

Page 3-2 : **Chien de jeux Intermédiaire du Canada** - Un chien doit obtenir deux parcours qualificatifs sous deux juges différents dans chacun des quatre jeux au niveau Intermédiaire (sauteur, enjoué, snooker et relais). Un brevet de Chien de jeux Intermédiaire du Canada certifie que le chien a fait preuve de polyvalence supérieure en réussissant deux parcours dans les quatre jeux, parcours répondant à des normes plus exigeantes.

Page 3-5 : **3.4 - Épreuve d'agilité standard Novice**

L'épreuve d'agilité standard pour chien Novice est destinée aux chiens qui n'ont pas obtenu le brevet de chien d'agilité (CAC). Dans cette épreuve, le parcours comportera un minimum de 15 et un maximum de 17 obstacles. Le chien doit démontrer qu'il peut négocier sûrement les obstacles. Le parcours doit être fluide, comporter un changement de main au minimum et une certaine discrimination d'obstacle. Le juge doit signaler tous les refus sauf sur les obstacles à zones de contact, le slalom et la table. Cinq fautes sont imputées au chien pour chaque refus. Trois non-exécutions entraînent l'élimination. Un chien doit exécuter trois parcours qualificatifs (sans faute) sous au moins deux juges différents dans ces épreuves afin que le brevet de Chien d'agilité du Canada (CAC) lui soit décerné.

Pour les épreuves Novice, les obstacles obligatoires sont : le saut simple, la palissade, la passerelle, la balançoire, l'oxer, le saut en largeur, le pneu, le tunnel rigide, le tunnel souple, le slalom (entre 6 et 12 piquets consécutifs) et la table.

Page 3-5 : Pour les épreuves Intermédiaire, les obstacles obligatoires sont : le saut simple, la palissade, la passerelle, la balançoire, un saut en largeur, le pneu, le tunnel rigide, le tunnel souple, le slalom (10 à 12 piquets) et la table.

Page 3-5 : Un chien doit exécuter trois parcours qualificatifs (sans faute) sous au moins deux juges différents dans cette épreuve afin de se mériter le brevet de CAEC.

Pour les épreuves Expert, les obstacles obligatoires sont : le saut simple, la palissade, la passerelle, la balançoire, un saut en largeur, le pneu, le tunnel rigide, le tunnel souple, le slalom (10 à 12 piquets). La table est facultative.

Page 3-8 : Le chien ne peut, à aucun moment avant de commencer l'exécution de l'enjeu principal (c.-à-d. d'exécuter le premier obstacle de l'enjeu après le premier coup de sifflet) prendre dans l'ordre deux obstacles ou plus de l'enjeu principal.

Page 3-10 : • Durant l'enjeu, tous les règlements de l'épreuve d'agilité standard Novice s'appliquent sauf que les refus ne sont pas pénalisés.

Page 3-14 : **3.12 Épreuve de snooker Novice**

Admissibilité

L'épreuve de snooker Novice est destinée à tous les chiens qui n'ont pas obtenu un parcours qualificatif dans cette épreuve ou qui n'ont pas obtenu le brevet de CAC au 1er janvier 2005.

Cette épreuve sera jugée conformément aux règlements définis dans l'article 3.11, Épreuve de snooker - Vue d'ensemble, à l'exception de ce qui suit :

- Durant la séquence d'ouverture et la séquence de fermeture, tous les règlements de l'épreuve d'agilité standard Novice s'appliquent sauf que les refus ne sont pas pénalisés.

Page 3-15 : **Nombre de coéquipiers**

Une équipe se compose de deux chiens, chacun ayant un conducteur différent. Une équipe formée uniquement de chiens de la division Mini doit concourir dans la division Mini. Une équipe comportant au moins un chien de la division Ouvert doit concourir dans la division Ouvert.

Page 3-16 : **Description**

Le parcours doit respecter les directives visant les parcours d'agilité standard. Chaque conducteur exécutera une partie du parcours. Le parcours doit comporter deux zones espacées de dix pieds au minimum, marquées et clairement identifiées A et B. Le premier chien et son conducteur termineront leur partie du parcours en entrant dans la zone A. Le deuxième chien et son conducteur commenceront leur partie du parcours en partant de la zone B. Les deux chiens et les deux conducteurs doivent être dans leur zone respective pour que le deuxième chien et son conducteur puissent quitter leur zone et courir leur partie du parcours. Le chronomètre est déclenché lorsque le premier chien traverse la ligne de départ et il est arrêté lorsque le dernier chien traverse la ligne d'arrivée désignée par le juge.

Temps de parcours standard

Le TPS sera déterminé conformément à la vitesse prévue pour les épreuves d'agilité standard figurant au tableau I de l'article 2.6. Le TPS des équipes mixtes (Ouvert et Mini) sera celui d'une épreuve pour chien Ouvert. Le TPS du parcours Vétéran sera conforme aux directives de l'article 2.6. Le juge doit mesurer chaque partie du parcours de relais séparément et additionner les distances pour obtenir la distance totale et calculer le TPS. Le juge doit mesurer la première partie du parcours en partant de la ligne de départ et en arrêtant à l'endroit où le chien entrerait normalement dans la zone A. Il ne faut pas mesurer la distance entre les zones A et B ni celle à l'intérieur de la zone B. Le juge doit mesurer la deuxième partie du parcours en partant l'endroit où le chien sortirait normalement de la zone B et en arrêtant à la ligne d'arrivée. Il faut ajouter trois secondes au TPS calculé pour permettre aux équipiers d'entrer/de sortir en toute sécurité de leur zone respective.

Obstacle requis

Le parcours doit comporter 24 obstacles au maximum et un minimum de 11 obstacles doivent être utilisés, chaque chien de l'équipe franchissant au moins neuf obstacles dont la hauteur correspond à leur hauteur de saut. Le parcours doit être conçu de façon à ce qu'aucun saut, pneu ou saut en largeur ne soit exécuté communément par tous les chiens de l'équipe, ceci afin que les chiens d'une équipe mixte puissent sauter dans leur propre hauteur de saut. Il doit y avoir deux zones marquées sur le sol et identifiées A et B. Ces zones ne constituent pas un obstacle. La table ne doit pas être utilisée dans cette épreuve. Dans le cas d'une équipe mixte (c.-à-d. un chien Régulier et un chien Vétéran ou Spécial) dont les deux chiens doivent négocier la palissade, celle-ci doit être à la hauteur désignée pour les catégories Vétéran/Spécial (5 pi).

Règles du jeu

Cette épreuve est disputée conformément aux règlements de l'épreuve d'agilité standard. Les zones marquées sur le sol doivent être identifiées A et B. La première équipe terminera sa partie du parcours en entrant dans la zone A. La deuxième équipe commencera sa partie du parcours en partant de la zone B. Les deux chiens et les deux conducteurs doivent être dans leur zone respective pour que le deuxième chien et son conducteur puissent quitter la zone B et courir leur partie du parcours. À la discrétion du conducteur, ceux-ci peuvent signaler verbalement ou de la main qu'ils sont dans leur zone respective.

Page 3-17 : Chien d'un des équipiers qui entre dans la zone désignée de l'autre équipier..... 20 fautes

Conducteur ou chien hors de la zone désignée lorsque le 2e chien part..... 10 fautes

Chien du 2e conducteur qui part avant que le premier chien soit dans la zone désignée..... 10 fautes

Page 3-20 : **3.23 ÉPREUVE DE STEPLECHASE**

Obstacles exigés au minimum

Le parcours doit comporter un minimum de 18 obstacles et un maximum de 20 obstacles

- minimum de six sauts,
- un tunnel (souple ou rigide),
- une palissade,
- douze piquets de slalom,

Obstacles facultatifs

- un pneu,
- sauts en largeur.

Obstacles interdits

- passerelle,
- balançoire,
- table.

Utilisation des obstacles exigés

Le slalom et la palissade peuvent être utilisés deux fois et au moins l'un des deux doit être utilisé deux fois. (Exemple : La palissade est prise deux fois et 12 piquets de slalom sont exécutés ou la palissade est prise une fois et 24 piquets de slalom sont exécutés – maximum de deux entrées de slalom).

- Aucun saut en largeur en Spécial et Vétéran.

Règlement/jugement

Le Steeplechase est une épreuve où le temps est combiné aux fautes. Les règlements/

fautes suivantes s'appliquent :

Page 4-1 : **4.2 Enregistrement**

Chaque jeune conducteur doit verser un frais unique afin de recevoir un numéro d'identification de jeune conducteur. Le système est semblable à celui de la carte d'identité de chien. Ce numéro permet d'effectuer le suivi des accomplissements du jeune conducteur. Il faut noter que si le chien participe à des épreuves du programme régulier et du programme pour jeune conducteur de l'AAC, il faut un numéro d'identification de jeune conducteur et une carte d'identité du chien. Tous les chiens qui participent au programme pour jeune conducteur doivent également avoir une carte d'identité de l'AAC valide. Le formulaire de demande de numéro d'identification de jeune conducteur doit être envoyé au Coordinateur responsable de l'approbation des concours.

Page 4-1 : **4.4 – Admissibilité**

Les jeunes et leur chien peuvent participer sans égard à leurs accomplissements dans les autres épreuves d'agilité. Le jeune peut conduire un chien différent d'un concours à l'autre mais il peut conduire seulement un chien par épreuve pour jeunes conducteurs. Il n'est pas nécessaire que le jeune soit le propriétaire du chien. Un chien inscrit à des épreuves pour jeune conducteur ne doit pas exécuter le même parcours deux fois.

Page 5-1 : **Il revient aux conducteurs de déterminer si un obstacle a été exécuté ou non.**

Dans les épreuves d'agilité standard, de sauteur et de relais Novice, les directives suivantes s'appliquent à tous les obstacles :

- les refus sont pénalisés sauf sur les obstacles à zones de contact, le slalom et la table;
- une seule erreur de parcours sera pénalisée par obstacle (le jugement cesse jusqu'à ce que le chien reprenne le bon parcours, à moins que, de l'avis du juge, le conducteur n'aie pas l'intention de revenir à l'obstacle omis); et
- trois obstacles omis ou non exécutés entraînent l'élimination.

Dans les épreuves d'enjeu et de snooker Novice, les directives suivantes s'appliquent à tous les obstacles :

- les refus ne sont pas pénalisés.

Page 5-3 : La **traversée** n'est plus un obstacle homologué par l'AAC.

Page 5-4 : **5.7 - Tunnel rigide**

- Si le chien met une patte ou plus dans le tunnel, ou y entre puis en sort à la même extrémité, une pénalité pour un refus sera imputée. Le chien doit reprendre l'obstacle, sinon il recevra la pénalité pour non-exécution.

Page 5-4 : **5.8 - Tunnel souple**

- Si le chien met une patte ou plus dans le tunnel, ou y entre puis en sort à la même extrémité, une pénalité pour un refus sera imputée. Le chien doit reprendre l'obstacle, sinon il recevra la pénalité pour non-exécution.

Page 5-5 : **5.9 – Pneu**

- Un pneu à points de rupture doit uniquement être exécuté une fois pendant un parcours. Note: *Un pneu à points de rupture se définit comme un pneu dont une partie se détache et nécessite une intervention humaine pour être reconstitué.*
- Un chien qui saute entre le cadre et le pneu ou qui passe sous le pneu sera pénalisé d'un refus. Le chien doit reprendre l'obstacle, sinon il recevra la pénalité pour non-exécution.

Page 5-6 : **5.11 - Saut en longueur**

- Si le chien marche sur les planches, franchit l'obstacle à un angle tel qu'il aborde le saut en longueur ou en sort sur le côté, la pénalité pour un refus sera imputée. Le chien doit reprendre l'obstacle, sinon il sera pénalisé pour non-exécution.

Page 5-6 : **5.12 - Tous les sauts**

- Si le chien passe sous les barres, franchit l'obstacle à un angle tel qu'il n'en couvre pas toute la largeur (saut en largeur et oxer), la pénalité pour un refus sera imputée. Le chien doit reprendre l'obstacle, sinon il recevra la pénalité pour non-exécution.

Page A-1 : **Généralités**

Répétition d'un obstacle.....Élimination (+ TPS)

Refus

Refus en Novice (sauf obstacles à zones, table et slalom)..... 5 fautes

Page B-2 : **Obstacle avec zones de contact** : Les trois obstacles ayant des zones de contact auxquelles le chien doit toucher sont la palissade, la passerelle et la balançoire.

Page C-2 : **Obstacles avec zones de contact – Généralités**

Il ne doit y avoir aucune surface en relief sur ces obstacles, sauf tel qu'il est décrit ci-dessous.

Lorsqu'elles sont exigées ou utilisées, les lattes antidérapantes doivent être fixées à l'horizontale, à intervalle de 12 à 15 po. À compter du 1er juin 2007, la dimension maximale des lattes est de 1/4 po d'épais et de 1 ½ po de large, les bords étant arrondis, et aucune tolérance n'est acceptée. Aucune latte ne doit être posée à moins de 4 po de la zone de contact. La surface des panneaux et des rampes doit être antidérapante, mais aucun tapis de caoutchouc ou autre n'est permis.

Passerelle

À compter du 1er juin 2007, aucune latte ne sera permise sur la passerelle. Les 36 pouces de la partie inférieure des rampes ascendante et descendante doivent être peints en jaune et constituent la zone de contact.

Page C-3 : **Balançoire**

À compter du 1er juin 2007, aucune latte ne sera permise sur la balançoire. Les 36 pouces de chaque extrémité de la planche doivent être peints en jaune et constituent la zone de contact.

Tunnel souple

Le tunnel souple comporte une entrée rigide et une manche de tissu. L'entrée rigide est faite d'un baril ouvert ou d'un tube similaire fixé à un cadre permettant de l'ancrer au sol. Note : L'utilisation d'un tunnel rigide comme entrée rigide qui respecte toutes les normes de construction de l'entrée du tunnel souple est acceptée par l'AAC. L'entrée rigide doit avoir environ 30 po de long et un diamètre de 20 à 24 po. Un baril industriel en plastique convient parfaitement (il faut en arrondir les angles ou les rembourrer à l'entrée).

Page C-5 : Le **puits** n'est plus un obstacle homologué par l'AAC.